



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Camion, Moyen, Config Différente	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-165338/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-165338	Date 2016-01-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-539-68274	
File No. - N° de dossier hp539.W8476-165338	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-09	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cafferty, Kathy	Buyer Id - Id de l'acheteur hp539
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5917 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

-
1. La présente modification de la demande de proposition portant le numéro 005 a pour effet de :
- répondre aux questions des soumissionnaires potentiels;
 - modifier la description d'achat;
 - prolonger la date de clôture de l'invitation à soumissionner de 02:00 pm le 03 février 2016 à 02:00 pm le 09 février 2016, Heure normale de l'Est.

2. Les réponses suivantes sont à des questions posées par les soumissionnaires potentiels :

Q13. Nous demandons une clarification concernant l'article suivant de la modification 003.

En particulier, A3 exige << un PNBV maximum de 11 000 kg (24 500 lb) pour les configurations A, B, et C doit être maintenu tel que spécifié. >>

Cependant, 11 000 kg se converti à 24 250 lb et non 24 500 lb tel que spécifié à la modification 003.

SVP confirmer si un PNBV de 24 250 lb est acceptable.

R13. Le PNBV maximum pour les configurations A, B, et C doit être 11 000 kg (24 250 lb) et non 24 500 lb tel qu'indiqué à la modification 003.

Q14. Nous demandons une clarification concernant l'article suivant de la modification 003.

A7 exige (c) << L'essieu arrière doit être muni d'un dispositif de blocage du différentiel contrôlé par le conducteur. Les dispositifs de blocage automatique de différentiel seront acceptables sur les véhicules dont le PNBV vont jusqu'à 11 000 kg...etc.. >>

Un dispositif de blocage de différentiel Dana Spicer TrueTrac avec mouvement limité ou système de contrôle de traction servant à limiter le patinage d'une roue en transférant la puissance aux roues avec une meilleure traction serait-il acceptable ? Ce système de contrôle de la traction permet au véhicule de maximaliser la traction disponible afin de pouvoir continuer à rouler.

R14. Ceci est acceptable et est conforme à l'exigence A7.

Q15. Nous avons des concerns concernant l'exigence pour une sellette d'attelage réglable et pneumatique. Une sellette d'attelage pneumatique n'est normalement pas disponible sur ces modèles. Pour obtenir une sellette d'attelage réglable et pneumatique, on doit fournir une sellette d'attelage dont la capacité de charge verticale est de 55 000 lb et la capacité de remorquage est de 150 000 lb.

En plus, ceci affectera le plateau. Est-il possible de rayer l'exigence pour une sellette d'attelage réglable et pneumatique et exiger plutôt un montage fixe qui est présentement en service?

R15. À la description d'achat Camion Utilitaire Moyen en date du 2015-09-17, paragraphe 3.23.2(a) viii :

SUPPRIMER : Une sellette d'attelage réglable et pneumatique doit être fournie. La hauteur de la sellette d'attelage du véhicule doit varier entre 1270 et 1320 mm lorsque la sellette d'attelage n'est pas sous charge. La sellette d'attelage doit avoir une capacité d'au moins 18 144 kg (40 000 lb) avec une charge verticale de 9072 kg (20 000 lb). La sellette d'attelage doit être de marque Holland et de modèle FW 1900 ou équivalent.

INSÉRER : Une sellette d'attelage doit être fournie. La hauteur de la sellette d'attelage du véhicule doit varier entre 1270 et 1320 mm lorsque la sellette d'attelage n'est pas sous charge. La sellette d'attelage doit avoir une capacité d'au moins 18 144 kg avec une charge verticale de 9 072 kg.

Q16 : Nous avons des concerns concernant le changement qui exige des roues en aluminium plutôt que des roues en acier.

Sur les configurations A, B, et C avec système de freinage hydraulique, les roues arrière en aluminium ne sont disponibles que si les roues intérieures sont en acier et les roues extérieures sont en aluminium. Est-ce acceptable ?

R16 : Ceci est acceptable.

À la description d'achat Camion Utilitaire Moyen en date du 2015-09-17, paragraphe 3.11 j) :

SUPPRIMER : Toutes les roues *doivent* être des roues en aluminium.

INSÉRER : Toutes les roues doivent être en aluminium. Il est acceptable que sur l'essieu arrière des configurations A, B, et C, munies d'un système de freinage hydraulique, les roues intérieures soient en acier et que les roues extérieures soient en aluminium.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION
DEMEURENT INCHANGÉES.**